ARTICLE 3 - MOBILITÉ





70 à 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'une salle de cinéma sont dus aux déplacements des spectateurs (The Shift Project, 2021).

01. **ENGAGEMENT**

Mettre en avant, sur nos sites internet, programmes et au sein de nos établissements les informations relatives à l'accessibilité décarbonée vers nos cinémas, à savoir la mobilité douce, les transports en commun et les options existantes de covoiturage.

02. **COMMENT Y ARRIVER?**

Indiquer l'arrêt de bus, tram, métro le plus proche, les lignes y passant ainsi que les horaires possibles pour les séances.

Indiquer la station de vélo se trouvant à proximité et si le cinéma dispose d'un parking vélo, décrire celui-ci (couvert, sécurisé, etc.).

Rappeler l'option du covoiturage et les plateformes existantes.

03. CE CINÉMA L'A FAIT!

Le CinéMoViKing (Saint-Lô) a publié sur son site internet des indications sur son accessibilité en mobilité décarbonée!

04. **ALLER PLUS LOIN**



Prochain niveau à atteindre : mettre en place des actions de réduction d'impact en ce qui concerne les déplacements professionnels de mes collaborateurs et moi-même ainsi que nos déplacements quotidiens domicile-travail.

Contact: contact@labase-conseil.fr